



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 15 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 9 septembre 2014

Présents : M.MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, M. LESUEUR Michel, Mme DEMKO Nadine, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. CARON Yannick, M. PERRY Pascal, Mme FORSTER Céline, Mme LEFEVRE Blandine, Mme DEHAUT Hélène, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, M. RENAUD Robert, Mme JAGER Ginette, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M.STOCKINGER Jean-Luc, M. MAGNIER Gérard, Mme BONVARLET Brigitte, M. LALU Hervé.

Représentés :

M. BEZIN Jean-Marc par Mme LECAMP Josette,
Mme SANTERRE Christelle par Mr STRAMANDINO François,

Absent excusé :

M. KARMOUD-FOREAU Jamal

Monsieur DE ROBERTIS Jean-Marie est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Construction de l'Espace Culturel : bilan de clôture de l'opération – Quitus donné à la SEDA, mandataire
- Achat de Parcelles : liaison route de Fère
- Achat de terrain : rue Youri Gagarine
- Achat de terrain : route de Septmonts
- Admission en non-valeur
- Décision Modificative n° 1
- Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe
- Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe
- Création de 3 postes en Contrat Aidé
- Suppression du poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet
- Suppression d'un poste d'Atsem à temps complet, création d'un poste d'Atsem à temps non complet
- Tableau des effectifs
- Questions diverses

DECISION N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de la délibération du 29 mars 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire :

- Qu'un devis a été signé avec la société VALLET SAUNAL pour la réalisation d'un chemin piéton à l'église pour l'accès PMR pour un montant de 11 004,48 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société VALLET SAUNAL pour les enrobés de la rue des Prés pour un montant de 4 183,63 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société VALLET SAUNAL pour la réalisation des trottoirs rue Raspail pour un montant de 44 498,98 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société VALLET SAUNAL pour la réalisation d'enrochement route de Septmonts pour un montant de 4 222,50 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société SIGNATURE AGENCE NORD pour l'achat de panneaux et de marquage au sol pour un montant de 2 246,36 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société SINEU GRAFF pour l'achat de potelets pour un montant de 3 200,00 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société BRUNAUX pour l'achat de jardinières pour un montant de 1 724,59 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société MECAFOR pour l'achat d'une tondeuse pour un montant de 2 748,00 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société FGI pour l'achat d'un transpalette pour un montant de 540,00€,
- Qu'un devis a été signé avec la société SANELEC pour l'achat de cordons lumineux pour un montant de 4 453,92 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société BUREAU 02 pour l'achat de rideaux pour les écoles Pasteur et Jules Verne pour un montant de 3 835,20 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société BUREAU 02 pour l'achat de tablettes pour l'école les Tournelles pour un montant de 807,24 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société CONFORAMA pour l'achat d'un réfrigérateur et d'un four à micro-ondes pour l'école les Tournelles pour un montant de 258,99 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société D'EXPLOITATION RICBOURG pour la réalisation d'un talus au cimetière pour un montant de 3 759,41 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société FLAMANT pour le portail du cimetière pour un montant de 2 010,25 €,
- Qu'un devis a été signé avec la société MOITIE pour la reprise et l'aménagement de 40 caveaux dans le cimetière pour un montant de 56 420,50€,
- Qu'un devis a été signé avec la société JVS pour le droit à l'accès des logiciels pour un montant de 10 956,00 €.

CONSTRUCTION DE L'ESPACE CULTUREL : BILAN DE CLOTURE DE L'OPERATION – QUITUS DONNE A LA SEDA, MANDATAIRE

Le contrat de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage) entre la ville de Belleu et la SEDA pour la réalisation de l'Espace Culturel, équipement public pour la vie locale et associative, a été signé le 28 juin 2010, pour un montant de 70 200,00 € HT. Le contrat prévoyait également une mission de direction de projet et une mission de mandat pour la requalification des espaces publics du quartier de Deux Lions, qui ne sont pas concernées par la présente délibération.

Or, le marché de maîtrise d'œuvre avait déjà été attribué par la ville de Belleu au groupement, dont le mandataire est BM Architecture, le 20 juin 2007. Par conséquent, le 3 mai 2011, un avenant de transfert de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la SEDA a été signé entre les 3 parties.

Un avenant au contrat de mandat entre la ville de Belleu et la SEDA a été signé le 29 novembre 2011. Cet avenant ne portait pas sur la réalisation de l'Espace Culturel mais sur la mission de la SEDA sur les espaces publics, afin d'intégrer la notion de phasage des travaux (Place Violet, City Stade (en 2 tranches optionnelles), Jardin Public, Zone 30, Boulodrome).

A ce jour, les travaux étant achevés, conformément au programme défini et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SEDA demande quitus de sa mission en application des articles 16 et 19 de la convention de mandat susvisée.

Le bilan de clôture du mandat présenté par la SEDA et visé par Monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif de l'opération à 3 097 448,18 € TTC pour les études, travaux et frais divers et

86 589,68 € TTC pour la rémunération du mandataire, soit un total toutes dépenses confondues de 3 184 037,86 € TTC.

Ce bilan fait ressortir un solde excédentaire de 18 031,65 € TTC.

Pour solder cette convention de mandat, la SEDA reversera à la ville de Belleu un trop-perçu sur les avances de fonds pour travaux d'un montant de 18 031,65 € TTC.

Il convient ainsi de donner quitus à la SEDA pour l'accomplissement de sa mission de mandataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

1° - d'émettre un avis favorable sur l'approbation du bilan de clôture définitif présenté par la SEDA pour le mandat de construction de l'Espace Culturel,

2° - d'émettre un avis favorable pour le constat du montant définitif des dépenses réalisées à hauteur de 3 184 037,86 € TTC,

3° - d'autoriser Monsieur le Maire à donner quitus à la SEDA de sa mission de mandataire,

4° - d'autoriser Monsieur le Maire à recouvrer auprès de la SEDA le trop-perçu sur les avances pour travaux, soit 18 031,65 € TTC.

5° - la recette correspondante, soit 18 031,65 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2014, article 238, opération 066, fonction 30.

ACHAT DE PARCELLE : LIAISON ROUTE DE FERÉ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour réaliser la liaison entre la rue de la Plaine Saint Lazare et la route de Fère, il convient de se porter acquéreur d'un bâtiment et d'un morceau de terrain tout cela cadastré AB 443.

Les domaines ont estimé ce bien comme suit :

- pour le bâtiment en pointe : 23 000,00 €

- pour le bout de terrain avec les bâtiments en ruine : 6 500,00 €

- soit un total de 29 500,00 €.

Monsieur le Maire précise que les crédits budgétaires sont inscrits à l'opération 12014 article 2118.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à proposer la somme de 29 500,00 € hors frais de notaire pour l'acquisition des bâtiments décrits ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à proposer la somme de 29 500€ hors frais de notaire pour les acquisitions de bâtiments et du terrain de la parcelle AB 443 afin d'aménager une voirie reliant la route de Fère à la rue de la plaine Saint Lazare et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

ACHAT DE TERRAIN : RUE YOURI GAGARINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis juillet 2013 nous n'avions pas eu de nouvelles des notaires en charge de la vente de la maison au 9 rue Youri Gagarine. Monsieur le Maire rappelle que l'achat de cette propriété permettrait de réaliser une salle pour tout ce qui est jeux de boules et autres.

Les notaires ont repris contact avec la mairie car ils ont eu l'accord de la personne représentant le propriétaire et cette personne est d'accord pour la somme de 43 000 € acte en mains. Monsieur le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce bien pour la somme de 43 000 € acte en mains et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

ACHAT DE TERRAIN : ROUTE DE SEPTMONTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été contacté par un propriétaire possédant des parcelles de terrains à côté du cimetière et que ce dernier désirait les vendre. Il s'agissait de 3 parcelles section AD n° 149, 150, 151. Ces terrains jouxtant le cimetière peuvent s'inscrire dans un futur projet. La mairie a demandé l'estimation des domaines et ceux-ci ont fixé la valeur à 3 350 €. Monsieur le Maire souhaite suivre l'avis des domaines et proposer la somme de 3 350 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à proposer la somme de 3 350 € hors frais de notaires au propriétaire.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe que, sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif, il convient de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Année	Numéro du titre	Article	Objet	Montant
2008	148	6541	Etudes surveillées	30,00€
2008	39	6541	Etudes surveillées	5,00€
2008	76	6541	Etudes surveillées	30,00€
2012	202	6541	ALSH avril	5,42€
2012	352	6541	ALSH juillet	95,00€
2012	465	6541	Accueil périscolaire	1,50€
2013	27	6541	Accueil périscolaire	9,00€
2013	60	6541	Accueil périscolaire	1,50€
			TOTAL	177,42€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à inscrire ces non-valeurs aux articles budgétaires correspondants.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits ci-dessous :

Il s'agit d'un montant erroné sur l'article 28158-040 en recettes depuis plusieurs années qui nous conduit à inscrire des crédits budgétaires sur le même article mais en dépense. Nous réduirons ainsi les recettes d'amortissement. Le montant est de 552,55 € d'opération d'ordre. Cette opération nécessite des crédits en dépense d'investissement et va générer une recette en fonctionnement à l'article 7811-042.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
art 28158-040 autres installations	+ 552,55	Op 82014 art 2051-02	- 552,55
Total des mouvements	+ 552,55	Total des mouvements	- 552,55

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à la décision modificative décrite ci-dessus.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe car un agent des services techniques a réussi son concours session 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à créer un poste dans le cadre d'emploi d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2015.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 20 heures pour l'entretien de l'Espace Culturel. Pour l'instant, ce poste est occupé par un contrat aidé qui a prouvé son efficacité et Monsieur le Maire propose de le maintenir à ce poste en tant qu'Adjoint Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à créer un poste dans le cadre d'emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 19 novembre 2014.

CREATION DE 3 EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour animer le Rythme Scolaire, il convient de créer 3 postes en contrats aidés :

Missions dévolues	Durée de travail	Base de rémunération
Rythmes scolaires + garderie primaire + Alsh	24 h semaine	Taux du smic en vigueur
Rythmes scolaires + Alsh	20h semaine	Taux du smic en vigueur
Rythmes scolaires + Alsh	20h semaine	Taux du smic en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la proposition de Monsieur le Maire de créer 3 postes en contrats aidés, sous la forme d'emplois d'avenir ou de CUI-CAE et de signer toutes les pièces nécessaires.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la personne pressentie pour le poste d'animateur n'a pas répondu favorablement à l'offre et que la mairie a décidé une nouvelle répartition des tâches des agents déjà en place. Il convient donc de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation à 20 heures semaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaire.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS COMPLET, CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent employé en tant qu'ATSEM a demandé à diminuer son temps de travail à 28 heures au lieu de 35 heures par semaine. Monsieur le Maire avait donné son accord et la demande avait été envoyée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable. Il convient maintenant de mettre à jour le tableau des effectifs et de faire une déclaration de vacance d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme décrit ci-dessous et de faire la déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades ou emplois (agents titulaires & contractuels)	CAT.	Postes ouverts	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	1	TC	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC	1
Rédacteur	B	1	TC	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	TC	1
cui secrétariat		1	20 h	1
eav demos et CLSH Secrétariat		1	35 h	1
Total filière administrative (1)		6		6
FILIÈRE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	TC	1
eav rythmes scolaires		2	30 h	2
eav rythmes scolaires		2	20 h	2
CUI Garderie		2	24 h	2
Total filière culturelle (2)		7		7
FILIÈRE TECHNIQUE				
Technicien Territorial	B	1	TC	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	1	TC	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	TC	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	8	TC	8
Adjoint technique de 2ème classe	C	3	19h30	3
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	24h40	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	25h45	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	28h00	1
Agent de maîtrise	C	2	TC	1
CUI Adjoint technique		1	35 h	1
CUI Salle polyvalente		1	20h	1
CUI Cantine		1	20h	1
apprenti		1	35 h	1
Total filière technique (3)		23		22
FILIÈRE SOCIALE				
ATSEM de 1ère classe	C	1	TC	1
ATSEM	C	1	28 H.	1
Total filière sociale (4)		2		2
FILIÈRE SÉCURITÉ				
Garde champêtre Chef Principal	C	1	TC	1
Total filière sécurité (5)		1		1
Total général filières 1-2-3-4-5		39		38

2 contrats emploi avenir sur les Tournelles ont vu leur temps de travail passé de 20 à 30h.

Un contrat CUI à Pasteur a vu son temps de travail passé de 20h à 24h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

FDS : RUE RASPAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention dans le cadre du FDS a été faite auprès du département en juillet 2013. Cette demande a eu un avis favorable pour le programme 2014. Il convient que le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2014 pour les travaux suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2014 pour les travaux suivants :

N° op.	Nature des travaux	Appellation de la voie	Longueur	montant TTC	Montant HT	Subvention en €	Charge communale
1	Voirie	Rue Raspail	247,00	37 667,15	31 494,27	10 393,11	27 274,04
Montant du projet				37 667,15	31 494,27	10 393,11	27 274,04

- s'engager à affecter à ces travaux 37 667,27 € sur le budget communal,

- s'engager à réaliser les travaux dans un délai de 3 ans, à partir de la date de notification.

L'Association de la Pétanque va prendre contact avec la personne responsable des activités périscolaires pour définir des créneaux d'intervention dans le cadre du rythme scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la lettre de Madame Demko sollicitant les membres de la famille Coteret l'autorisation de donner le nom de Michel Coteret aux salles 1 et 2 de l'Espace Culturel, la mairie a reçu l'accord très chaleureux de la famille Coteret.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des gros chantiers envisagés sur la commune, les élus préparaient le dossier de la route de Château Thierry en collaboration avec la ville de Soissons. Et dans le cadre de cette étude, notre attention a été portée sur une délibération de la communauté d'agglomération du Soissonnais (CAS) de 2005 qui classe d'intérêt communautaire toutes les voies d'entrée de ville et la route de Château Thierry est une entrée de ville. La mairie et la ville de Soissons ont demandé à la CAS de bien vouloir inscrire très rapidement la réfection de cette voirie dans les travaux d'investissement. Monsieur Lesueur a bien avancé dans la programmation de la reprise des réseaux avec les concessionnaires.

Monsieur le Maire demande à tous les élus chargés des élections sénatoriales s'ils sont bien présents le 28 septembre 2014. Madame Sobata signale qu'elle a un empêchement et le secrétariat est chargé de consulter la Préfecture pour déterminer quel sera le suppléant qui sera présent. Madame Dehaut assure qu'elle est disponible.

Le transport sera pris en charge par Monsieur Stramandino avec le bus de la Lutte (9 places), Madame Lefèvre avec sa voiture (4 places) et Monsieur Caron également (4 places).

Fin de la séance 19h45